

Les barèmes de dépenses sont les suivants :

Déjeuner (maximum avec pièce justificative)	18,00 \$
Dîner (maximum avec pièce justificative)	27,00 \$
Souper (maximum avec pièce justificative)	34,00 \$
Coucher (maximum avec pièce justificative)	194,50 \$
(sans pièce justificative)	35,00 \$

Stationnement et taxi avec pièce justificative

Kilométrage 0,607 \$

FRAIS DE GARDE

Nombre d'enfants	1	2	3	+ de 3 par enfant
Avant-midi	16,00 \$	24,00 \$	31,70 \$	8,30 \$
Après-midi	16,00 \$	24,00 \$	31,70 \$	8,30 \$
Soirée – pour le travail après 18 h	24,25 \$	31,70 \$	39,15 \$	8,30 \$
Nuit – pour le travail après 24 h	32,00 \$	47,15 \$	65,80 \$	8,30 \$

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 16,00 \$ pour un enfant et 8,30 \$ pour chaque enfant additionnel.

P.S. Les frais de garderie ne sont pas payables aux conjoint-es.

**Il est important de détailler les frais de garde chaque jour sur les rapports de dépenses.**